

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org

Développement Personnel

ACCÈS AU DROIT DE VOTE

Public:

- Travailleurs en ESAT
- Travailleurs en EA
- Aucune connaissance préalable n'est requise

Rythme et tarif:

- 2 Séquences de 3 heures de formation
- Formation financée par les cotisations ESAT

Modalités d'évaluation :

Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

La loi de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice au **journal officiel du 25 mars 2019** marque une avancée majeure pour les personnes en situation de handicap ou de fragilité : la reconnaissance de leur pleine et entière citoyenneté. **Elle abroge en effet l'article L5 du code électoral qui soumettait le droit de vote des personnes sous tutelle à une décision du juge.** Les quelques 300 000 majeurs sous tutelle pourront exercer ce droit personnel dès les élections européennes en s'inscrivant sur les listes électorales.

La loi garantit le principe de sincérité des scrutins en encadrant strictement les procurations. Ainsi, ni les mandataires, ni les personnes qui suivent des personnes sous tutelle dans des établissements ne pourront recevoir procuration.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Mieux comprendre l'exercice de son droit de vote en repérant les différentes étapes du vote et les démarches inhérentes (inscription sur liste électorale, réception des professions de foi, lecture des programmes, identification de son bureau de vote...).
- L'objectif est de comprendre le rôle et le fonctionnement des différentes élections (communale, présidentielle, européenne, référendum, élections en 1 ou 2 tours...)
- S'approprier les démarches le jour du vote.
- L'objectif est d'informer sur les droits et aides à l'accompagnement dans les démarches, l'explication des programmes des candidats, le vote par procuration.

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Alliant théorie et pratique, le contenu se veut interactif et dynamique.
- Echanges sur les différentes élections et leur fonctionnement.
- Simulation d'une élection par la mise en place d'un bureau de vote.
- Explication des différents accompagnements et aides mobilisables pour exercer son droit de vote.

MODALITES :

- La formation se déroule sur site
- La participation active des stagiaires sera recherchée afin de rendre le contenu dynamique et concret

INTERVENANTS :

- L'intervenant formateur est un éducateur spécialisé. C'est un professionnel qui connaît parfaitement le public à former.